

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Les petites phrases de la semaine

**Dr Magaran Monzon Bagayoko, représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Gabon**

"Pour lutter efficacement contre cette pandémie, le personnel soignant doit être protégé".

**Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) :**

"Dans les dépenses quotidiennes et dans la mesure du possible, les moyens de paiement électronique devront être utilisés en lieu et place des espèces, afin de réduire les risques de contamination inhérents à la manipulation des espèces, facteur de non-distanciation sociale".

**Lambert-Noël Matha, ministre d'État, ministre de l'Intérieur :**

"À l'exception des parlementaires autorisés à siéger pendant l'état d'urgence, tout rassemblement de plus de dix personnes est interdit sur toute l'étendue du territoire national jusqu'à nouvel ordre".

**Ismaël Ocen Ossa, président du Conseil supérieur des Affaires islamiques du Gabon (CSAIG) :**

"Cette pandémie serait assimilable à une souffrance imposée et acceptée à la suite d'une faute et pourrait être considérée comme un remède réparateur du péché".

**Hu Changchun, ambassadeur de Chine au Gabon :**

"L'épidémie de Covid-19 fait ravage maintenant sur notre planète avec propagation rapide, infection répandue et contrôle difficile hors de notre imagination. C'est une menace majeure que doit affronter l'être humain".

**Guy-Patrick Obiang Ndong, porte-parole du Copil :**

"L'efficacité de la stratégie de riposte contre le Covid-19 repose, entre autres, sur la recherche des personnes ayant un contact avec une personne contaminée".

**Dieudonné Minlama Minto-go, président du mouvement "Ensemble pour la République" (EPR) :**

"J'ai rencontré les Gabonaises et les Gabonais. En général, toutes ces personnes sont déçues et en colère contre le gouvernement (...)"

Rassemblements par Y.F.I

# Etat d'urgence : les deux textes également adoptés au Sénat

**C'EST** la ministre de la Justice, Garde des sceaux, Erylyne Antonella Ndembet-Damas, qui a présenté et défendu ces deux textes.

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**Q**UELQUES heures seulement avant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et après son passage à l'Assemblée nationale, la ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Erylyne Antonella Ndembet-Damas,

Quoi qu'il en soit, ces deux textes ont été adoptés, en séance plénière, par les sénateurs, en termes identiques que l'Assemblée nationale.

était, samedi dernier, devant les membres de la Commission des Lois et des Affaires administratives et des droits de l'Homme du Sénat. Au centre de cette audition : la présentation des deux projets de lois portant, l'un, modification de la loi 11/90 du 16



Phase de l'audition de la garde des Sceaux.

novembre 1990 relative à l'état d'urgence. Et l'autre, prorogation de l'état d'urgence sanitaire par le Parlement.

Répondant aux préoccupations soulevées par les sénateurs, le membre du gouvernement a indiqué que le premier texte est d'autant pertinent, que "les dispositions constitutionnelles visées par cette loi ne corres-

pondent plus à celles actuellement en vigueur et les autorités institutionnelles devant intervenir dans le processus de déclaration de l'état d'urgence ne sont pas toutes prises en compte par la loi 1990. C'est le cas notamment du Sénat qui n'existait pas en 1990 (...)"

S'agissant du second, elle a souligné que celui-ci "procède de

l'application des dispositions de l'article 50 de la Constitution, qui prévoit l'autorisation du Parlement en cas de prorogation de l'état d'urgence au-delà de 15 jours".

Quoi qu'il en soit, ces deux textes ont été adoptés, en séance plénière, par les sénateurs, en termes identiques que l'Assemblée nationale.

## La Semaine

### Convergence de vues de principe

L'IDEAL aurait été d'inscrire la chronique du jour exclusivement dans le cadre du bilan d'étape de la mise en application des mesures gouvernementales relatives au combat contre la propagation du coronavirus au Gabon. Mais quoi relever de plus que ce qui est dit dans le Fait du jour ? D'une manière générale, plusieurs couacs ont été notés. Et cela presque dans tous les secteurs (santé, social et économie). Même l'application du confinement total du grand Libreville a connu un cafouillage causé, entre autres, par une telle profusion, plutôt étonnante, de laissez-passer...

Mais nous préférons revenir sur le Parlement. Depuis plus d'un mois, l'institution était presque à l'arrêt. Certes, il y a eu quelques mouvements, comme les réunions des bu-

reaux, consécutives à la saisine du chef de l'Etat, en prélude à la proclamation de l'état d'urgence. D'aucuns ont même dit que le Parlement était frappé de confinement.

Mais, on reconnaîtra que la semaine écoulée, députés et sénateurs ont "émergé" de leur confinement. Cela grâce à deux projets de lois reçus de l'Exécutif (lire ci-dessus). Ces deux textes ont été adoptés par les deux Chambres du Parlement en l'espace de moins de deux jours, et en des termes identiques. L'Assemblée nationale vendredi et le Sénat le lendemain. Ce qui naturellement n'a pas manqué de susciter un étonnement dans l'opinion. Notamment sur cette totale convergence de vues entre députés et sénateurs. Et entre le Parlement et l'Exécutif.

Toutefois, certains ont relevé qu'il s'agit d'une

convergence de vues de principe, sans doute motivé par le fond même du sujet : la lutte contre le coronavirus. Et au regard de l'augmentation permanente du nombre de cas positifs, les uns et les autres ont jugé opportun de prolonger l'état d'urgence. Cependant, il faut noter que gouvernement et Parlement se sont opposés quant à la durée de la prorogation. Le premier souhaitant 3 mois, alors que le second a préféré ramener la durée à 15 jours, en attendant d'observer l'évolution de la situation.

Certainement une manière aussi de mettre à l'épreuve le gouvernement dans la manière de faire appliquer les mesures y relatives. compte tenu des couacs préjudiciables enregistrés durant les 15 premiers jours.

ONDOUBA'NTSIBAH